

PROGRAMME JBM

2018-2019



PRÉSENTÉ PAR JONATHAN PIERRE-ÉTIENNE

**JOIGNEZ-VOUS À NOUS,
CAR, ENSEMBLE, NOUS IRONS PLUS LOIN!**

JONATHAN PIERRE-ÉTIENNE
PRÉSIDENT DU JBM 2018-2019

JOIGNEZ-VOUS À NOUS, CAR, ENSEMBLE, NOUS IRONS PLUS LOIN !

Chères et chers membres,

Cette année, notre association célèbre ses 120 ans.

À cet âge plus que vénérable, le Jeune Barreau de Montréal (JBM) sait se garder jeune par l'interaction croissante de ses membres participants à la réalisation de sa double mission. Ayant été administrateur et vice-président au Conseil d'administration du JBM, j'ai eu le privilège de constater, depuis les trois derniers mandats, à quel point notre association est dynamique.

La beauté du JBM est, sans aucun doute, l'enthousiasme et le dévouement de ses membres. Notre audace est notre force pour faire innover notre profession.

Comme je le mentionnais lors des assermentations de nos nouveaux membres tout au long de la dernière année, le proverbe veut que *seul, on va plus vite, mais, ensemble, on va plus loin*. Le JBM représente des avocat.e.s issu.e.s d'une grande diversité de domaines, de pratiques et de milieux de travail. Cette capacité innée de rassembler doit se transcender dans toutes les communications du JBM et ses projets afin de permettre que le JBM soit, plus que jamais, l'association charnière de Montréal.

Nous devons continuer de faire progresser les enjeux de taille pour nos membres et les citoyens, tous et toutes ensemble. Pour ce faire, je vous propose donc de se rassembler afin d'accroître la vigueur du JBM par l'entremise de 7 grands axes engageant la double mission du JBM, soit :

1. Un meilleur soutien de nos membres vivant des atteintes à leur équilibre psychologique;
2. La bonification de nos services *pro bono* de consultation et d'information juridique pour améliorer l'accessibilité à la justice;
3. La réduction de la cotisation professionnelle pour nos membres;
4. La mise en valeur de la place de nos membres au cœur du milieu des affaires montréalais;
5. Le suivi du *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec*;
6. La rémunération des stages et la qualité de la formation professionnelle;
7. Le JBM à l'avant-garde des développements technologiques.

Membres et ami.e.s du JBM, joignez-vous à nous, en cette année de célébrations du 120^e, car, ensemble, nous irons plus loin !

Rassemblons-nous pour le Jeune Barreau de Montréal.
Bon 120^e à toutes et à tous!



Jonathan

120 années de présence montréalaise!

Après toutes ces années, notre JBM est toujours présent et pertinent, et ce, tant pour défendre les intérêts de nos membres que pour améliorer l'accessibilité à la justice des citoyens.

À titre de président, je travaillerai avec le Conseil d'administration afin que chacun des comités souligne le 120^e par une attention particulière. Soyez assurés que plusieurs surprises seront au rendez-vous!

Nous avons à cœur notre ville et la place du JBM est au cœur de Montréal. Bref, nous serons plus que jamais l'association charnière de Montréal tant pour nos offres de services *pro bono* que pour rassembler les jeunes avocats, entrepreneurs et professionnels de notre ville par les 7 grands axes suivants :

1. Un meilleur soutien de nos membres vivant des atteintes à leur équilibre psychologique

Au JBM, nous savons et nous voyons que le début d'une carrière pour les jeunes avocat.e.s est une période plus difficile où il y a beaucoup de remises en question et de pression pour réussir, voir même dans la recherche d'un emploi et/ou de mandats. En l'occurrence, plusieurs de nos membres vivent une situation critique mettant en péril leur équilibre psychologique. En effet, la moitié des appels d'aide reçus au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) provient d'avocat.e.s de 10 ans et moins de pratique. Nous ne pouvons ignorer cette statistique alarmante.

Le JBM doit sonder et outiller ses membres afin que ceux-ci puissent reconnaître leur propre situation potentielle de détresse psychologique ainsi que celles de leurs confrères et consœurs.

2. La bonification de nos services *pro bono* de consultation et d'information juridique pour améliorer l'accessibilité à la justice

I. Les Services de préparation à une audition

Le Service de préparation à une audition (SPA) a été mis en place en 1995 dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice de même que d'en faciliter l'administration. Les consultations gratuites de 30 minutes offertes sur l'heure du dîner du lundi au vendredi permettent ainsi aux citoyens de recevoir de l'information sur le déroulement de l'audience, sur le rôle des différentes parties ainsi que sur les règles de preuve et de procédure. Initialement, le service visait uniquement les citoyens ayant une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances, mais, depuis ce temps, ont été ajoutés la Régie du logement, le Tribunal administratif du travail, division des relations du travail, la Cour d'appel du Québec à Montréal et le Tribunal administratif du Québec pour une contestation d'une décision rendue par la direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Durant le mandat 2017-2018, plus de 1 500 personnes ont bénéficié des SPA du JBM.

Nous devons élargir cette offre de services d'information juridique gratuite pour le citoyen à travers toutes les instances, notamment avec les tribunaux d'instance fédérale comme la section d'appel en immigration.

II. Les Cliniques juridiques téléphoniques du JBM

La Clinique juridique téléphonique est un joyau du JBM. Depuis plus de 30 ans, le JBM est fier du franc succès de cet événement permettant à la population québécoise de recevoir gratuitement des conseils juridiques de toutes sortes par téléphone. Durant le mandat 2017-2018, deux Cliniques juridiques téléphoniques ont été tenues sur deux fins de semaine et c'est plus de 3 500 appels de citoyens à travers le Québec qui ont été reçus grâce à l'aide d'une centaine d'avocat.e.s et de notaires bénévoles.

Nous avons été les premiers à le faire et il faut continuer! Grâce à la conclusion d'un partenariat avec le CAIJ, le JBM sera désormais en mesure de tenir deux Cliniques juridiques téléphoniques par mandat, soit une à l'automne et l'autre au printemps.

Maintenant que la pérennité de cet événement symbolique pour le JBM est assurée, nous devons travailler à le rendre panquébécois et ainsi mobiliser l'ensemble des Jeunes Barreaux du Québec.

3. La réduction de la cotisation professionnelle pour nos membres

Notre *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec* a démontré que les jeunes avocat.e.s se retrouvent souvent dans des situations où ils payent eux-mêmes leur cotisation professionnelle. Le JBM doit continuer de militer pour une baisse substantielle du montant de la cotisation professionnelle de ses membres.

Selon les procès-verbaux du Conseil d'administration du Barreau du Québec, nous savons que la question de la mutualité de la cotisation a été étudiée. Cette année, assurons-nous que le Barreau du Québec présente ses mesures visant la réduction de la cotisation professionnelle pour les jeunes avocat.e.s.

4. La mise en valeur de la place de nos membres au cœur du milieu des affaires montréalais

Le rôle de l'avocat.e se redéfinit au sein de la profession, entre autres, dans le rôle qu'il peut occuper auprès de sa clientèle. Dans cette optique, le JBM doit devenir une association charnière rapprochant nos membres des besoins des autres jeunes professionnels et entrepreneurs.

Nous devons augmenter nos rencontres interprofessionnelles par la création de conférences conjointes et d'occasions de réseautage visant le développement des affaires de nos membres tant en droit que dans des domaines connexes.

5. Le suivi du *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec*

En juin 2014, nous avons pris la décision d'étudier la question de la situation de l'emploi sérieusement afin de vérifier les impressions sur le terrain et d'offrir une aide adéquate à nos membres. Un sondage a été diffusé à l'ensemble des jeunes avocat.e.s du Québec avec l'aide du Jeune Barreau de Québec et l'Association des Jeunes Barreaux de Région. Le Rapport final publié en février 2016 a jeté des constats alarmants et 7 recommandations concrètes ont été formulées. Depuis 2016, le JBM travaille à faire connaître le Rapport et à mettre en place les 7 recommandations avec les divers intervenants pertinents.

Cela dit, quel a été l'impact de la diffusion du Rapport auprès des étudiants? Quelle est leur vision de la profession? Quelles sont leurs attentes envers elle? Est-ce que les étudiants de première année dans les facultés de droit ont eu connaissance du Rapport avant le début de leurs études?

Après 4 ans depuis les états généraux, le JBM doit aller prendre le pouls (1) de la situation de l'emploi actuelle chez les jeunes avocat.e.s du Québec afin d'actualiser notre Rapport, (2) de la connaissance du Rapport par les étudiants en droit des différentes facultés ainsi que (3) de l'avancement et de l'impact, le cas échéant, des recommandations du Rapport dans le milieu juridique.

6. La rémunération des stages et la qualité de la formation professionnelle

I. Une rémunération obligatoire des stages

Bien que la *Loi sur les normes du travail* n'interdise pas les stages non rémunérés, le Barreau du Québec peut en faire une condition pour être Maître de stage. Nous devons poursuivre nos représentations auprès du Barreau du Québec afin que tous les stages en droit offerts au Québec soient rémunérés.

Le JBM doit continuer de militer pour que la rémunération des stages donnés dans le cadre de la formation professionnelle des avocat.e.s soit chose obligatoire.

II. Une trousse et la formation complémentaire adaptée à la pratique solo pour le jeune Maître de stage

Il est certes nécessaire que le stagiaire en droit soit rémunéré convenablement et obligatoirement, mais la qualité de son stage doit également primer.

L'opportunité de former un stagiaire est octroyée à la 5^e année de Barreau et il s'agit d'un engagement de taille envers la profession. À l'heure actuelle, l'École du Barreau met à la disposition des avocats des outils de référence généraux pour ceux désirant devenir Maîtres de stage. Le *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec* montre que de plus en plus de jeunes avocat.e.s commencent leur pratique à leur compte dans l'année qui suit leur assermentation.

Dans ce contexte, assurons-nous que nos membres de 5 à 10 ans de pratique pouvant agir comme Maître de stage aient toutes les ressources nécessaires pour aider les stagiaires à faire face aux défis de la pratique solo en début de carrière telles que des notions de comptabilité, de gestion et de développement de clientèle. Une trousse et une formation pour jeune Maître de stage permettront de soutenir l'engagement de nos membres de 5 à 10 ans de pratique envers la profession par l'encadrement des nouvelles générations d'avocat.e.s.

III. Une formation professionnelle de l'École du Barreau adaptée à la réalité de la pratique en ajoutant « les notions de gestion »

La matrice de compétence sur laquelle repose le programme de formation offerte par l'École du Barreau repose sur 4 catégories relevant uniquement de la pratique du droit. À l'heure actuelle, deux compétences essentielles pour un.e jeune avocat.e, qu'il soit à son compte, en cabinet ou en contentieux, sont l'administration d'une entreprise et la gestion des technologies. La formation professionnelle de l'École du Barreau doit donc en tenir compte.

Assurons-nous que les recommandations du JBM sur la formation des futur.e.s avocat.e.s soient prises en compte dans la réforme de l'École du Barreau.

7. Le JBM à l'avant-garde des développements technologiques

L'avancement technologique, depuis la dernière décennie, est omniprésent dans la pratique de l'avocat, et ce, peu importe le domaine de pratique qu'il exerce. Les divers besoins d'une clientèle de plus en plus « connectée » doivent amener les avocat.e.s à une réflexion tant sur la façon dont ils desservent leur clientèle que sur les aspects juridiques que nous amènent les nouvelles technologies.

Nos membres vivent ces changements, mais sont également les instigateurs de ces nouveautés technologiques. Par la Conférence Legal.IT, nous avons su organiser le plus grand rendez-vous au Canada sur l'impact des technologies de l'information et leur potentiel pour le droit.

Le JBM doit effectuer, tout au long de l'année, une vigie des développements ayant un potentiel impact dans le milieu juridique afin de s'assurer de demeurer un intervenant incontournable à l'avant-garde de notre profession. Nous verrons, cette année, à bonifier Legal.IT par des conférences plus interactives et susciter une participation nationale et internationale.